



LISTE DES MEMBRES DU GROUPE QUI RÉCLAMENT UN LOT

Pour réclamer un lot d'un jeu de loterie acheté par un groupe de deux (2) personnes ou plus (chaque personne, « **membre du groupe** », et collectivement, « **membres du groupe** »), un formulaire « Liste des membres du groupe qui réclament un lot » (« **liste** ») doit être rempli et signé par tous les membres du groupe, peu importe le montant du lot. Si le lot réclamé est inférieur à 10 000,00 \$ et que chaque part est inférieure à 1 000,00 \$, le représentant du groupe ainsi que toute personne qui est entrée en contact avec le billet (i.e. qui a acheté, validé ou vérifié le billet) doivent remplir le formulaire « Déclaration du gagnant - Réclamation de lot - Groupe » et fournir une pièce d'identité officielle. Si le lot réclamé est inférieur à 10 000,00 \$ et que chaque part est de 1 000,00 \$ ou plus, chaque membre du groupe doit remplir le formulaire « Déclaration du gagnant - Réclamation de lot - Groupe » et fournir une pièce d'identité officielle. Si le lot réclamé est supérieur à 10 000,00 \$, chaque membre du groupe doit remplir le formulaire « Déclaration du gagnant - Réclamation de lot - Groupe » et fournir deux pièces d'identité officielles.

Chaque membre du groupe accepte et déclare ce qui suit.

1. Les membres du groupe sont les propriétaires conjoints du billet de loterie décrit ci-dessous dans les proportions indiquées ci-dessous.
2. Si OLG détermine que le billet de loterie est un billet gagnant, et que le paiement du lot peut être effectué conformément au règlement applicable d'OLG et (ou) de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), et en conformité avec la politique et les procédures relatives à la réclamation des lots d'OLG, la liste donne alors à OLG, ou à la SLI, le cas échéant, l'autorité et les instructions suffisantes pour faire les paiements individuels à chaque membre du groupe dont le nom figure sur la liste, dans les proportions indiquées ci-dessous.
3. En cas de décès d'un membre du groupe, les droits respectifs de ce membre du groupe dans le billet de loterie sont transférés à sa succession; la présente liste lie ses héritiers, liquidateurs et administrateurs.
4. Chaque membre du groupe libère et indemnise OLG et la dégage de toute responsabilité en ce qui concerne toute réclamation relative à la distribution du montant du lot aux membres du groupe conformément à l'information contenue dans la présente liste.
5. OLG met la présente liste à la disposition des membres du groupe uniquement à des fins de commodité en ce qui a trait à la distribution du montant du lot. OLG n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'attribution d'un lot à un membre du groupe, la conformité aux lois, qui pourraient interdire ou limiter la participation des groupes aux jeux de loterie, ni à l'égard de l'exactitude de l'information contenue dans la liste.

Date de prise d'effet de la liste :

Date de la réclamation du lot de loterie :

Nombre de membres du groupe :

Nom du représentant du groupe :

Information sur le billet de loterie

Nom du jeu de loterie :

Date du tirage ou de l'événement sportif :

Numéro du billet :

Membres du groupe

#	Nom légal en lettres moulées (prénom, second prénom et nom)	Adresse (rue, ville, case postale)	Code postal	Téléphone (jour)	Date de naissance	Proportion du lot (Le pourcentage doit totaliser 100 %, une part ne peut être zéro)	Signature
1							
2							
3							

Les renseignements personnels figurant sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* et des articles 10 et 11 du *Règlement de l'Ontario 198/00* et servent aux fins suivantes et aux autres fins raisonnablement nécessaires à leur mise en œuvre : (1) effectuer l'enquête et la validation portant sur la réclamation de lot; (2) transmettre de l'information à des tiers, notamment la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, la Société de la loterie interprovinciale, le Bureau des obligations familiales et les services de police pour l'enquête et la validation; (3) aider OLG à gérer ses jeux de loterie et à préserver leur intégrité; (4) publier les renseignements personnels, selon la description dans la présente Déclaration; (5) mener les activités internes et améliorer les processus, y compris l'analyse statistique; (6) assurer la surveillance et le respect de la politique et des procédures relatives à la réclamation des lots de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG); et (7) respecter les exigences de la Loi. Lorsque la photocopie de certaines pièces d'identité (p. ex., permis de conduire) est soumise à OLG à des fins de vérification de l'âge et du lieu de résidence et/ou à des fins d'identification, cette information sera détruite de façon sécuritaire une fois la vérification terminée. En soumettant ce document d'identification, vous autorisez sa destruction par la suite. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de ces renseignements et notre Politique de confidentialité sur OLG.ca ou auprès d'un représentant du Service à la clientèle au numéro sans frais 1-800-387-0098.

Membres du groupe

#	Nom légal en lettres moulées (prénom, second prénom et nom)	Adresse (rue, ville, case postale)	Code postal	Téléphone (jour)	Date de naissance	Proportion du lot (Le pourcentage doit totaliser 100 %, une part ne peut être zéro)	Signature
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							

Les renseignements personnels figurant sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* et des articles 10 et 11 du *Règlement de l'Ontario 198/00* et servent aux fins suivantes et aux autres fins raisonnablement nécessaires à leur mise en œuvre : (1) effectuer l'enquête et la validation portant sur la réclamation de lot; (2) transmettre de l'information à des tiers, notamment la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, la Société de la loterie interprovinciale, le Bureau des obligations familiales et les services de police pour l'enquête et la validation; (3) aider OLG à gérer ses jeux de loterie et à préserver leur intégrité; (4) publier les renseignements personnels, selon la description dans la présente Déclaration; (5) mener les activités internes et améliorer les processus, y compris l'analyse statistique; (6) assurer la surveillance et le respect de la politique et des procédures relatives à la réclamation des lots de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG); et (7) respecter les exigences de la Loi. Lorsque la photocopie de certaines pièces d'identité (p. ex., permis de conduire) est soumise à OLG à des fins de vérification de l'âge et du lieu de résidence et/ou à des fins d'identification, cette information sera détruite de façon sécuritaire une fois la vérification terminée. En soumettant ce document d'identification, vous autorisez sa destruction par la suite. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de ces renseignements et notre Politique de confidentialité sur OLG.ca ou auprès d'un représentant du Service à la clientèle au numéro sans frais 1-800-387-0098.